



Paris, le 23 mars 2023

Agnès PANNIER-RUNACHER et la filière des énergies renouvelables se mobilisent pour poursuivre les efforts d'accélération de la transition énergétique

**Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, a reçu ce lundi 20 mars le Président du SER, Jules NYSSSEN, pour faire le point sur les chantiers en cours, dans le prolongement de la loi d'accélération des énergies renouvelables tout juste promulguée et dans la perspective de la future loi de programmation énergie-climat.**

La promulgation de la loi d'accélération des énergies renouvelables, le 10 mars dernier, marque le début d'une nouvelle étape avec plusieurs textes d'application qui devront être publiés rapidement. En particulier, la préparation de la planification territoriale des énergies renouvelables pourra se fonder, dès le mois de mai, sur un nouveau portail cartographique qui apportera aux élus de terrain et à l'ensemble des parties prenantes nombre d'informations utiles pour débiter l'identification des « zones d'accélération ».

Comme indiqué lors de l'examen du projet de loi au Parlement, un groupe de travail sera également mis en place afin d'étudier les éventuelles évolutions de la fiscalité locale. D'autres textes très structurants, qui visent en particulier à faciliter l'accès au foncier pour les projets solaires ou encore la reconnaissance de l'intérêt public majeur des énergies renouvelables, seront mis en chantier rapidement. Un travail est également mené afin d'identifier, comme le prévoit la loi, de futures zones d'implantation pour les nouveaux projets éoliens en mer.

La Ministre a rappelé, lors de cette réunion, sa détermination à accompagner le développement des projets sur le terrain, à travers la mobilisation des préfets de région. Des réunions de restitution tous les deux mois avec l'ensemble des préfets ont ainsi été mises en place par Agnès PANNIER-RUNACHER, en parallèle d'une implication forte des services de l'Etat pour débloquent un maximum de projets renouvelables.

Le SER salue cette détermination à avancer, qui se traduit également par le lancement prochain d'un appel d'offre additionnel sur l'éolien terrestre, afin de tenir compte des nombreux projets qui n'ont pu être retenus lors de la précédente session pour des raisons de non conformités procédurales et sans que le bien-fondé de ces projets ne soit remis en cause sur le fond.

Le président du SER et la Ministre ont abordé la question du développement des énergies renouvelables dans les zones non-interconnectées et notamment les enjeux liés à la révision des Programmations pluriannuelle de l'énergie dans ces territoires. La Ministre a confirmé dans ce cadre que l'arrêté tarifaire pour les projets photovoltaïques jusqu'à 500 kWc serait publié rapidement.

La dimension industrielle a par ailleurs été à l'ordre du jour de cette réunion, dans le prolongement du lancement du groupe de travail de l'industrie du renouvelable le 20 janvier 2023. Cette dimension est essentielle compte tenu de la contribution des énergies renouvelables pour participer à l'effort lié à la réindustrialisation du pays. Un projet de loi sur l'Industrie Verte sera justement présenté prochainement par le Gouvernement

Enfin, les prochains mois seront déterminants pour l'avenir énergétique de la France. La Ministre et le président du SER ont convenu de poursuivre, dans le cadre de la très large concertation conduite par le Gouvernement, leur logique de dialogue rapproché afin d'enrichir les travaux de la prochaine loi de programmation énergie-climat et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui en découlera.

« Le rapport du GIEC rappelle l'extrême urgence à réduire nos émissions de CO2 si nous voulons ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 degrés et les risques climatiques qui y sont associés. Pour y parvenir, nous accélérons le déploiement des énergies renouvelables. La loi d'accélération du 10 mars constitue, avec la mobilisation des Préfets et des services de l'État depuis septembre dernier, de solides avancées pour massifier le déploiement des énergies renouvelables. Ce n'est qu'un début. Dans les semaines à venir, je mettrai en place un programme de travail pour avancer de manière partenariale sur ce sujet avec le SER, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales », déclare **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique.

« La loi d'accélération des énergies renouvelables tout juste promulguée implique qu'une série de textes réglementaires soient adoptés rapidement afin de lui donner son plein effet, et je me félicite de l'ambition dont la Ministre fait preuve pour concrétiser ces avancées sur le terrain. Je la remercie pour son écoute et me réjouis de pouvoir poursuivre les échanges dans les prochains mois qui seront cruciaux pour l'avenir énergétique de la France » déclare **Jules Nyssen**, Président du SER.


**Contact presse :**

Violaine HACKE

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

06 28 47 53 55

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)